



FNME CGT - Compte Rendu de la rencontre avec ENGIE 22 Décembre 2015

Participants pour la FNME-CGT : Virginie GENSEL-IMBRECHT, Claude POMMERY, Laurent HEREDIA et Yves LEDOUX

Participants pour ENGIE : Gérard MESTRALLET, Pierre MONGIN, Nicolas LEFEBURE et Olivier HEROU.

Introduction de la rencontre effectuée par Virginie GENSEL-IMBRECHT sur la problématique centrale de la situation financière dégradée des organismes sociaux suite à la baisse de dotation du 1% prévisionnelle pour 2016 et définitive pour 2014 (Dans l'attente définitif 2015) et de ce que représentent les activités sociales pour les électriciens et gaziers en termes de contrat social.

Nous rappelons notre revendication d'un moratoire à hauteur de 500 millions d'euros, permettant d'une part, de continuer de gérer et d'autre part, de lancer, plus sereinement et en toute responsabilité, une négociation sur un financement pérenne et élargi, de nos activités sociales non soumis aux fluctuations actuelles.

Nous revenons sur la demande, réitérée à de nombreuses reprises, de la tenue d'une réunion tripartite, indiquant qu'enfin, à réception d'un courrier de la ministre de l'énergie, celle-ci devait être organisée par les services de la DGEC.

La direction d'ENGIE exprime sa compréhension sur les difficultés de gestion compte tenu de la fluctuation forte du 1% du fait du marché et de la concurrence.

Elle rappelle sa proposition de 2012 d'aller sur une solution positionnée autour de la masse salariale. Nous rappelons que ce ne peut être un préalable et que la FNME CGT travaille des propositions et qu'elle souhaite que celles-ci soient examinées au même titre que la proposition des employeurs.

Pour ENGIE, l'impact de la dérèglementation pèse sur les mécanismes de calcul du 1%, du fait des nouveaux entrants commercialisateurs ne participant pas au financement.

Concernant le moratoire, selon Engie, les questions de légalité et les questions juridiques se posent et semblent complexes.

Ils évoquent plutôt la possibilité de répondre par une avance de trésorerie si nécessaire.

Ce choix, selon eux, serait juridiquement acceptable (P MONGIN vient de la RATP où il a eu l'occasion de le mettre en œuvre avec le CE de la RATP).

Pour ce qui est de la réunion tripartite, la direction d'ENGIE nous fait savoir qu'elle y est favorable, ainsi que la question du règlement d'un financement pérenne dès lors qu'une solution admissible par toutes les parties serait posée.

G. MESTRALLET indique qu'ils appelleront le directeur de la DGEC pour accélérer la tenue de la réunion tripartite.